

Pour poser vos questions

→ scannez le QR code ci-contre :



→ ou sur votre browser allez sur le site
[slido.com](https://www.slido.com) ou [sli.do](https://www.sli.do)

et entrez le code : (#) **STEMP-AAPG2024**

Atelier ANR AAPG 2024

Les clefs de la proposition détaillée

Lille, 12 mars 2024

Planning du webinaire

- 12h15 – 12h45 La proposition détaillée – 2^{ème} étape AAPG ANR 2024
- 12h45 – 13h Aspects pratiques – Site web de soumission
- 13h – 13h45 Questions



Pour poser vos questions

→ scannez le QR code ci-contre :



→ ou sur votre browser allez sur le site
[slido.com](https://www.slido.com) ou [sli.do](https://www.sli.do)

et entrez le code : (#) **STEMP-AAPG2024**

La proposition détaillée



Soumission à la deuxième étape

1. Formulaire à compléter en ligne
2. Document scientifique, à préparer à part et à déposer sur le site de soumission
3. CV du coordinateur et des responsables scientifiques **EN LIGNE** (de préférence en anglais)
4. Instrument PRME : attestation à faire signer par le directeur du laboratoire

Site de soumission 2024 : [LIEN](#)

Page de l'AAPG 2024 : [LIEN](#)

Texte de l'AAPG 2024 : [LIEN](#)

Guide de l'AAPG 2024 : [LIEN](#)

FAQ étape 2 : [LIEN](#)



La trame de la proposition

- **Éléments formels** : A4, Calibri 11 ou équivalent (9 pour tableaux et figures), interligne simple, marges 2 cm, pages numérotées, en-tête suivant modèle
- **MAX 20 pages**, en format PDF – bibliographie incluse !
- **De préférence en anglais**
- **Tableau des personnes impliquées**
 - ✓ Vue d'ensemble du projet
 - ✓ Identification des **partenaires (au sens administratif)** et de la **composition de l'équipe-projet** de chaque partenaire
 - ✓ Implication en **personnes.mois** (*)
 - ✓ Pas de taux minimum, sauf pour les PRME

AAPG2024	ACRONYM		Funding instru.
Coordinated by:	First name SURNAME	Duration	ANR Requested Funding
Number and title of the chosen scientific theme			

Proposal's title

Please use an easily readable document layout: A4 pages, Calibri 11 or equivalent, single spaced, 2cm margins, numbered pages ; for figure and table, minimum Calibri 9 or equivalent. The text in grey is to be deleted.

The project description (1) cannot exceed a 20-page limit (including summary table of persons involved in the project, Gantt chart, overview of the implication of scientific leaders in on-going projects, overview of the requested funds AND their scientific justification, and bibliography) and (2) must be submitted in a PDF format. No annexes allowed.

CVs of the scientific coordinator and any partners' scientific leaders must be completed online, on [IRIS](#), before the closing date of stage 2. Concerning a JCIC or PRME project, only the CV of the scientific coordinator is required. On [IRIS](#), the "CVs of scientific managers" tab allows the coordinator to check the completion of CVs online.

As the evaluation could be carried out by non-French speaking researchers, we recommend that you write both your scientific document and the CVs in English.

Proposals must fulfil the three main evaluation criteria: "Quality and scientific aim", "Organisation and implementation of the project", "Impact and benefits of the project". Applicants are advised to consult the document [AAPG2024 Guide](#) for further information about the different sub-criteria related to the chosen funding instrument.

Summary table of persons involved in the project:

Partner	Name	First name	Current position	Role & responsibilities in the project (4 lines max)	Involvement (person.month) throughout the project's total duration
University X / Society Y	T_-----	T_--	Professor	Coordinator Tasks X, Y, Z	18p.month
				Partner's scientific leader Task Z	
			Postdoctoral contract		

If the project is an international collaborative research project (PRCI), replace table with:

Country	University or Institution	Last Name	First Name	Current position	Role in the project	Involvement (person.months)
				Professor	Scientific coordinator Tasks X, Y, Z	18
				PostDoc to be hired in the frame of the project		



Evolutions du projet entre les étapes 1 et 2

Les points NON modifiables

- **L'acronyme** du projet (PRCI : mêmes titres et acronymes des 2 côtés !)
- **Le coordinateur** du projet
- **L'instrument de financement** (PRC, PRCE...)
- **Le comité d'évaluation**

Exemples d'évolutions possibles

- Modification de +/- 7% du montant de l'aide demandée en 1ère ét.
- Modification de la **composition du consortium**; modification d'une partie des objectifs du projet

À justifier au début de la proposition !

Validation à l'appréciation du CES, risque d'inéligibilité



Critères d'évaluation – Structure de la trame

« Le document scientifique de la proposition détaillée doit apporter les éléments nécessaires à son évaluation selon les trois critères d'évaluation prédéfinis »

1. Qualité et ambition scientifique	<ul style="list-style-type: none">a. Clarté des objectifs et des hypothèses de rechercheb. Ambition scientifique du projet et positionnement par rapport à l'état de l'artc. Adéquation et pertinence des méthodes mises en œuvred. PRCI : Adéquation du projet à l'axe scientifique choisi
2. Organisation et réalisation du projet	<ul style="list-style-type: none">a. Compétence, expertise et implication du coordinateur scientifiqueb. Consortium (PRC, PRCE, PRCI) ou équipe (PRME, JCJC) :<ul style="list-style-type: none">• PRC, PRCE, PRCI : Qualité du consortium et complémentarité des contributions• JCJC : Apport du projet à la prise de responsabilité du coordinateur et au développement de son équipe• PRME : Qualité et expertise de l'équipec. Adéquation des moyens mis en œuvre et demandés aux objectifs du projet
3. Impact et retombées du projet	<ul style="list-style-type: none">a. Impact scientifique et impact potentiel dans les domaines économique, social ou culturelb.<ul style="list-style-type: none">• PRC, JCJC, PRCI, PRME : Stratégie de diffusion et de valorisation des résultats• PRCE : Action de transfert de technologie et d'innovation vis-à-vis du monde socio-économique• PRCI : Valeur ajoutée de la coopération européenne ou internationale, apport à la communauté scientifique française• Tous : Promotion de la culture scientifique, technique et industrielle



Sec I. Contexte, positionnement et objectifs

a. Objectifs et hypothèses de recherche

- Exposer dès la première page **l'objectif du projet**
- Les **défis du projets** : verrous scientifiques, méthodologiques ou techniques, résultats ou produits finaux
- Préciser **la plus-value du projet** en termes d'apport scientifique, production de connaissances...

b. Positionnement par rapport à l'état de l'art

- Caractère **novateur, originalité** des objectifs ou de la méthodologie
- Résultats préliminaires

c. Méthodologie et gestion des risques

- Pertinence **méthodologie** par rapport aux objectifs ; **gestion des risques** ; dimension sexe/genre
- Pratiques de **science ouverte**
- Programme scientifique : **découpage en WPs, diagramme de Gantt** (obligatoire !)

d. (PRCI) Positionnement du projet par rapport aux enjeux de recherche de l'axe scientifique choisi



Sec II. Organisation et réalisation du projet

a. Coordinateur scientifique et son consortium / son équipe

➤ PRC, PRCE, PRCI :

- **Coordinateur** : expérience en gestion de projet, dans le domaine scientifique
- **Partenaires** : compétences et complémentarité ; identification des scientifiques impliqués et leur laboratoire
- **Tableau d'implication** du coord. et des resp. sci. des partenaires **dans d'autres projets en cours**

➤ JCJC :

- **Coordinateur** (expérience dans le domaine scientifique) **et son équipe-projet**
- **Prise d'autonomie**
- **Tableau d'implication du coordinateur dans d'autres projets en cours**

➤ PRME :

- **Coordinateur** (expérience gestion de projet et scientifique) **et son équipe**
- **Tableau d'implication du coordinateur dans d'autres projets en cours**



Sec II. Organisation et réalisation du projet

b. Moyens mis en œuvre et demandés pour atteindre les objectifs

- **Justification scientifique et technique** des moyens demandés en lien avec les objectifs
- Présentation de la **demande financière de chaque partenaire** dans le **tableau récapitulatif**

	Partenaire ULille
Frais de personnel	
Coûts des instruments et du matériel	
Coûts des bâtiments et des terrains	
Prestation de service et droits de propriété intellectuelle	
Frais généraux non forfaitisés	
Frais d'environnement	ULille : 14,5%

- **Règles spécifiques** pour certains partenaires
- **Montant minimum** par partenaire: **15 000 €**
- **Prestations ≤ 50% aide demandée**
- **Décharges d'enseignement** éligibles pour JCJC
- En ligne : rubriques en plus !

- [Lien vers le RF](#)
- [Fiche pratique](#)



Sec III. Impact et retombées du projet

- Impacts : se **projeter** à moyen et long terme
- Stratégie de diffusion et valorisation pendant le projet : **être concret**
- **Distinguer** communication / dissémination / exploitation
- Définir les activités **en fonction des publics ciblés et des objectifs**
- **Ouverture des publications et des données**
- **PRCE** : au cœur de cette stratégie, action de **transfert de technologie** et/ou d'**innovation**
- **Spécificité PRCI** : en plus : **valeur ajoutée de la coopération** européenne ou internationale, apport à la communauté scientifique de chaque pays partenaire



Sec III. Impact et retombées du projet

- **Quelques pistes :**
 - Publications des résultats (articles, livres...), colloques, création de sites web, dissémination à la communauté étudiante (M2, doctorants), revues grand public...
 - Avancées pour la communauté scientifique, création et partage de bases de données
 - Projet collaboratif : comment le partenariat permet au chercheur de monter en compétences et rendre son équipe plus compétitive ? Quelle plus-value de la collaboration pour le projet ?
 - Impact sur les politiques publiques.
 - Ex : travailler en étroite collaboration avec un ministère (planning prévu, interlocuteurs, objectifs et méthodes) au cours et au-delà du projet
 - Impact social : quel public sera ciblé par le projet ? Comment ? Quels objectifs à court et long terme ?
 - Ex : projet ciblant l'étude de patients qui étend le partage des résultats aux familles, aux associations de patients et aux cliniciens



Sec IV. Bibliographie

- **Références bibliographiques de la proposition détaillée** (état de l'art de la sec. I)
- **Dans les 20 pages !** Pas d'annexes au document scientifique
- **Références « utilisables » :**
 - ✓ **auteurs** : *les premiers + et al.* si plusieurs co-auteurs
 - ✓ **Titre complet**
 - ✓ **Titre de la revue**
 - ✓ **Année de publication, etc**
- **Mettre en saillance les co-auteurs** qui participent au projet
- **PAS de facteurs d'impact !**



Science ouverte

- ✓ Webinaire du SCD Intégrer la science ouverte dès le montage de son projet et anticiper les enjeux liés à l'ouverture des publications et des données, le jeudi 14 mars de 12h15 à 13h45
 - [Lien zoom du webinaire](#)

Guide « [Faire entrer la science ouverte dans son projet ANR : un guide pratique](#) »



Conditions d'éligibilité

- Proposition complète soumise avant la deadline : **28 mars 2024, 17h**
- **Limite d'implication :**
 - ≤ 1 coordination
 - ≤ 3 projets soumis (coord. ou resp. sc.) à l'AAPG2024 & FRAL SHS 2024
 - Coord. ou participant d'un PRME en cours de financement : pas de participation à d'autres PRME pendant toute la durée du PRME financé
- Caractère unique de la proposition
- Partenaire(s) bénéficiaire(s) de l'aide
- Conformité à la pré-proposition
- JCJC : soutenance après 01/01/2013 et prise de poste après le 01/01/2018
- PRCI : critères spécifiques / pays

Bon à savoir :

P. 15 et 16 du [Guide du déposant](#)
un tableau récapitule les
caractéristiques des 5 instruments

L'inéligibilité d'un projet peut être déclarée à tout moment du processus !



Conditions d'éligibilité – focus PPST

- Protection du potentiel scientifique et technique de la nation
 - Projets comportant, au sein de leurs consortiums, des **partenaires étrangers** (laboratoires publics et entreprises)
 - PRCI et projets passant en **étape 2**
 - **Avis du Service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité du MESR** : peut retirer le projet du processus de sélection
 - **Solliciter en amont** le service en charge de l'application de la PPST, en prenant contact avec votre service de montage de projets le plus tôt possible

L'inéligibilité d'un projet peut être déclarée à tout moment du processus !



Le processus d'évaluation

a. Qui évalue ?

- Evaluation par les pairs ; **56 CES** (comités d'évaluation scientifique)
- **Évaluateurs externes** : min. 2 par projet, proposés par le CES ; évaluation individuelle ; grille d'évaluation = critères
- **Membres du CES** : 2 par projet ; évaluation individuelle, sur la base aussi des évaluations externes et du droit de réponse

b. Le droit de réponse (fin mai 2024)

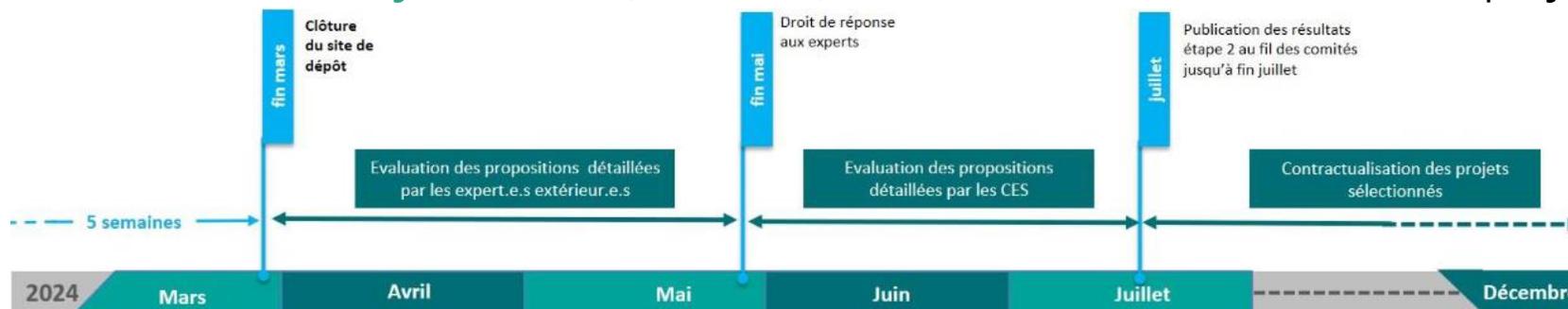
- Le coordinateur reçoit les rapports des évaluateurs externes
- **7 jours** pour éventuellement transmettre des commentaires via une interface en ligne
- Objectif : **informer le CES d'une inexactitude ; PAS de modification ou complétion du projet**

c. Classement des projets

- À l'issue d'une séance plénière du CES ; rédaction du rapport d'évaluation final, envoyé au coordinateur

d. Communication des résultats : juillet 2024 (sauf PRCI)

→ contractualisation des projets financés





Checklist :

- ✓ **Formulaire en ligne** entièrement renseigné
- ✓ **Document scientifique** déposé dans le format attendu
- ✓ **Vérifier le CV en ligne** du coordinateur et des resp. sc. des partenaires
- ✓ **Informé son DU**
- ✓ **Valider les parties administratives et financières avec le STEMP**
- ✓ **Engagements (cases à cocher en ligne, aussi pour les PARTENAIRES)**



Le site de soumission



Le site de soumission

The screenshot shows the login page for the ANR IRIS system. At the top, there are logos for 'anr' (agence nationale de la recherche) and 'iris'. Below the logos is a small French flag. The main heading is 'Connexion'. A central box contains the following text: 'Bienvenue sur IRIS, le nouveau système d'information de l'ANR. :', 'Pour déposer/enregistrer un projet :', and two bullet points: '* Si vous aviez déjà un compte sur notre ancien système d'information, cliquez sur « [générer un nouveau mot de passe](#) » et indiquez l'adresse email qui vous servait de login auparavant : vos données « CV » ont été conservées.' and '* Si vous n'aviez pas de compte sur notre ancien système d'information, vous devez en créer un en cliquant sur le lien « [créer un compte](#) ».' Below this box are two input fields: 'Adresse e-mail' and 'Mot de passe'. A link 'Mot de passe oublié ?' is located below the password field. A blue 'Connexion' button is at the bottom right.

[Lien vers le site de soumission](#)

[FAQ 2^e étape](#)



Partenariat

IRIS Accueil Archives **anr** FR 🗨️ 🔒

Partenariat Ajouter un partenaire

▼ /	Organisme	Laboratoire / unité	R. Scientifique	Aide simplifiée	Aide détaillée	Action
▶	●					📄 🗑️
▶	●					🔄 📄 🗑️
▶	●					🔄 📄 🗑️

ERREUR L'aide totale demandée à l'ANR ne peut être nulle.

Précédent Enregistrer et rester Enregistrer et continuer

✕

- Instrument de financement ●
- Identité du projet ●
- Effet mémoire ●
- Résumés ●
- Mots clés ERC ●
- Mots clés CES ●
- Mots clés libres ●
- Objectifs de Développement Durable ●
- Informations complémentaires ●
- Experts non souhaités ●
- Partenariat** ●
- CV des responsables scientifiques ●
- Proposition complète ●



Tutelle gestionnaire

Tutelle gestionnaire

Veuillez renseigner le laboratoire avant la tutelle.

Tutelle gestionnaire identique à la tutelle hébergeante

Nom de la tutelle gestionnaire *

Nom de la délégation

Catégorie *

Adresse postale

Complément d'adresse

Code postal

Ville

Pays

Enregistrer et rester

Enregistrer et continuer



Partenariat / 73398 - Public

Partenariat

Laboratoire



Directeur d'unité



Tutelle hébergeante



Tutelle gestionnaire



Personnes participantes



Personne habilitée à représenter juridiquement l'établissement



Personne chargée du suivi administratif et financier



Annexe financière détaillée





Annexe financière détaillée

IRIS Accueil Déposer un projet Archives **anr** FR 🗨️ 🔔

Annexe financière détaillée

Votre organisme sera financé en Coût marginal au taux de 100 %, pour modifier, veuillez cliquer sur le bouton Modifier Modifier

Sur fonds propres

Personnels		
	(pers.mois)	(€)
Permanents :	0,00	0,00
Non permanents		
sans financement :	0,00	0,00
avec financement :	0,00	0,00
Décharge d'enseignement :		0,00

Ce partenaire ne demande pas d'aide, son financement sera donc sur fonds propres.

Autres postes	
	(€)
Instruments et matériels :	0,00
Bâtiments et terrains :	0,00
Prestations de services et droits de PI :	0,00
Frais généraux non forfaitisés :	0,00
Total coûts déclarés :	0,00

- Partenariat /
- Partenariat
- Laboratoire
- Directeur d'unité
- Tutelle hébergeante
- Tutelle gestionnaire
- Personnes participantes
- Personne habilitée à représenter juridiquement l'établissement
- Personne chargée du suivi administratif et financier
- Informations Bancaires
- Annexe financière détaillée**



Annexe financière détaillée / suite

anr®

Accueil Archives

FR

Taux d'aide (100% max) :

Assiette calcul préciput : 0,00

Préciput (€)

Tutelle gestionnaire (11,00%) :	0,00
Laboratoire (3,50%) :	0,00
Total frais :	0,00
Aide demandée :	0,00

Aide demandée : 0,00
dont, sur la totalité du projet

au titre de la facturation interne :	0,00
au titre de la facturation entre partenaires :	0,00
au titre de la science ouverte :	0,00
% des dépenses de prestations de services et droits de PI par rapport à l'aide demandée :	0,00

Partenariat

- Laboratoire ●
- Directeur d'unité ●
- Tutelle hébergeante ●
- Tutelle gestionnaire ●
- Personnes participantes ●
- Personne habilitée à représenter juridiquement l'établissement ●
- Personne chargée du suivi administratif et financier ●
- Annexe financière détaillée ●

Enregistrer et rester Enregistrer et continuer



Effet mémoire

Le projet a-t-il été déposé lors de l'édition précédente de l'appel (AAPG 2023) ? ⓘ *

Oui ▾

Souhaitez-vous que le comité d'évaluation accède à la version antérieure de votre projet et au rapport final du comité envoyé l'édition précédente pour appréciation de l'évolution de votre projet ? ⓘ *

▾

Précédent **Enregistrer et rester** **Enregistrer et continuer**



Instrument de financement	●
Identité du projet	●
Effet mémoire	●
Résumés	●
Mots clés ERC	●
Mots clés CES	●
Mots clés libres	●
Objectifs de Développement Durable	●
Informations complémentaires	●
Experts non souhaités	●
Partenariat	●
CV des responsables scientifiques	●
Proposition complète	●



CV des responsables scientifiques

Chaque responsable scientifique de partenaire doit se connecter à son compte IRIS personnel (avec pour identifiant l'adresse courriel utilisée pour l'identifier en tant que tel dans la section « partenariat ») afin de compléter son CV qui sera annexé au document scientifique, à destination des évaluateurs et évaluatrices.

En tant que coordinateur et coordinatrice, vous pouvez produire un aperçu des CV des responsables scientifiques des éventuels partenaires, tels qu'actuellement complétés dans IRIS, en cliquant sur le bouton ci-dessous. Cet aperçu peut être produit à tout moment, au fur et à mesure de la complétion en ligne.

En cochant la case, vous validez en tant que coordinateur ou coordinatrice que les CV sont complétés. Cocher cette case est obligatoire pour que le dépôt / enregistrement de votre projet soit considéré complet.

Votre CV et le CV de chaque responsable scientifique de chaque éventuel partenaire seront compilés automatiquement à date et heure de la clôture et annexés au document scientifique.

A noter : les évaluateurs et évaluatrices pouvant ne pas être francophones, nous vous recommandons une complétion en anglais et sans abréviation.

Génération des CV depuis IRIS

Générer les CV des responsables scientifiques

Fichier ? *

Détails

ERREUR Le document PDF contenant les CV doit être généré.

Instrument de financement	●
Identité du projet	●
Effet mémoire	●
Résumés	●
Mots clés ERC	●
Mots clés CES	●
Mots clés libres	●
Objectifs de Développement Durable	●
Informations complémentaires	●
Experts non souhaités	●
Partenariat	●
CV des responsables scientifiques	●
Proposition complète	●
Synthèse du projet	●
Engagements	●



Le site de soumission

TUTELLE GESTIONNAIRE	
Siret de la tutelle gestionnaire	13 002 975 400 012
Nom de la tutelle gestionnaire	Université de Lille (EPE)
Adresse postale	42 Rue Paul Duez
Code postal	59800
Ville	Lille
Pays	France
PERSONNE HABILITEE A REPRESENTER JURIDIQUEMENT L'ETABLISSEMENT	
Civilité	Monsieur
Nom	Bordet
Prénom	Regis
Email	presidence@univ-lille.fr
Telephone	0362269002
Fonction	Président
PERSONNE CHARGEE DU SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER	
Civilité	Madame
Nom	Vernay
Prénom	Muriel
Email	dtimp@univ-lille.fr
INFORMATIONS BANCAIRES	
Nom de la banque	TPLILLE
Relevé d'Identité Bancaire	10071 59000 00001019803 57
BICSWIFT de la banque	TRPUFRP1

TUTELLE GESTIONNAIRE :

- **Ne pas cocher la case «Tutelle hébergeante identique à la tutelle gestionnaire »**
- **Choisir « Université de Lille (EPE) »**

Pour poser vos questions

→ scannez le QR code ci-contre :



→ ou sur votre browser allez sur le site
slido.com ou sli.do

et entrez le code : (#) **STEMP-AAPG2024**

Questions ?

- **Projets PRME – les ETPR (1)**
- **« Dans le cadre d'un PRME, il est attendu une forte implication du coordinateur ou de la coordinatrice (a minima 40% ETPR) »** (Guide 2024, p. 12).
- Si le porteur est un chercheur, il devra consacrer au moins 40% de son temps de travail au projet.
- Si le porteur est un enseignant-chercheur, il devra consacrer au projet au moins 40% de la part de son activité dédiée à la recherche , soit 20% de son temps de travail complet (sachant qu'un enseignant-chercheur consacre normalement 50% de son activité à la recherche et 50% à l'enseignement).
- Ainsi, pour un projet de 36 mois, le porteur devra s'impliquer à hauteur de 14,4 personnes.mois au minimum (soit 40% de son temps de recherche).

- **Projets PRME – les ETPR (2)**
- **« L'équipe devra en outre justifier *a minima* une implication de 1,5 ETPR pour l'ensemble des participants et participantes identifié.e.s dans le projet » (Guide 2024, p. 12).**
- Si le projet dure 36 mois, 1 ETPR équivaut à 36 personnes.mois, ce qui signifie que 1,5 ETPR correspondent à 54 personnes.mois dans le cadre de ce projet.
- Les 1,5 ETPR peuvent être partagés par plusieurs personnes physiques (ce n'est pas limité à 1,5 personnes physiques).
- Les 1,5 ETPR concernent uniquement des personnels permanents de l'équipe déjà constituée (MCF, PU, CR, DR, IGR, IGE).
- Pour les enseignants-chercheurs, le nombre de personnes.mois devra être calculé en fonction de leur niveau d'implication sur la part de leur activité dédiée à la recherche. Ainsi un enseignant-chercheur qui consacre la totalité de son temps de recherche à un projet ayant une durée de 36 mois sera considéré comme participant à hauteur de 36 personnes.mois (ce qui revient pour un enseignant-chercheur à 18 mois de travail de recherche à temps complet sur le projet).

